



2.2 FICHE DESCRIPTIVE DE L'EVALUATION INITIALE

Objectif :

L'élève effectue son évaluation initiale à son entrée en formation, cette dernière est obligatoire avant l'édition et la signature de son contrat.

Elle permet d'estimer un nombre de leçon de conduite dont le candidat aura besoin pour acquérir les compétences nécessaires pour être sécuritaire, autonome, et pour pouvoir passer l'épreuve pratique du permis de conduire. Son but est également de permettre à l'élève d'avoir plus de visibilité quant au budget prévisionnel à allouer pour le financement de son permis.

Procédure :

L'évaluation initiale est effectuée sur une voiture équipée en double commande par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Durée : 45 minutes

Moyen : tablette ou smartphone par le biais d'un logiciel de gestion pédagogique spécialisé dans l'autoécole.

Différents exercices seront effectués par l'élève afin d'évaluer plusieurs critères d'apprentissage à savoir :

- 1- Renseignements sur l'élève
- 2- Expérience de la conduite
- 3- Connaissance du véhicule
- 4- Attitudes : apprentissage et sécurité
- 5- Habileté
- 6- Compréhension et mémoire
- 7- Perception
- 8- Emotivité
- 9- Le résultat
(Heures suggérés et Heures retenues)

Une grille de référence va permettre de donner un résultat final qui donnera un volume de formation pratique estimatif propre à l'élève.

La signature de l'élève et du formateur donnera lieu à un accord sur la proposition faite.